

Comité valaisan «NON à l'initiative extrême sur la biodiversité»

CP 96, 1964 Conthey, Tél. 027 345 40 10
info@agrivalais.ch | initiativebiodiversite-non.ch



Communiqué de presse – Conférence de presse du 21 août 2024 à Evionnaz

L'initiative biodiversité pénalisera le Valais

L'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) » sera soumise en votation le 22 septembre. Cette initiative est extrême !

La Constitution suisse contient déjà des dispositions favorisant la promotion de la biodiversité. Cette initiative veut aller encore plus loin, si loin qu'elle mettrait en cause plusieurs politiques publiques. Le Valais agricole, énergétique, touristique, est tout particulièrement concerné.

Une conférence de presse organisée par le Comité valaisan du « NON à l'initiative extrême sur la biodiversité » s'est tenue ce jour au domaine du Bois-Noir à Evionnaz. Plusieurs personnalités du monde politique et économique se sont exprimées à cette occasion.

La sénatrice du Centre Marianne Maret a déclaré : « Je dis oui à la biodiversité qui est importante à mes yeux mais je m'engage avec conviction contre cette initiative trop extrême ». Elle a souligné que l'objectif prioritaire du nouvel article constitutionnel vise clairement à octroyer davantage de surfaces, de ressources financières et de dispositifs législatifs pour renforcer la biodiversité en faisant primer les intérêts de protection sur toutes les autres utilisations du territoire, qu'elles soient liées à la production d'énergie, à la sylviculture, à l'agriculture ou encore au tourisme. Un état de fait qui pour bien des secteurs aurait pour conséquence une dépendance encore plus grande envers d'autres pays. Elle a rappelé que cette initiative a déjà été rejetée par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales.

« Les initiants souhaitent que 30% du territoire national soit affecté à la biodiversité et qu'il soit pratiquement impossible d'exercer une activité sur cette surface », a relevé le **Conseiller national du Centre Sidney Kamerzin**. Une surface équivalente aux cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis. Il a ensuite rappelé que les articles 2, 73, 74, 76, 77 et 78 de notre Constitution fédérale garantissent déjà une protection très importante de notre biodiversité. Il a souligné que grâce à ce dispositif, la Suisse compte déjà plus de 100'000 hectares de biotopes d'importance nationale, 162 sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), 42 districts francs fédéraux recouvrant 150'895 hectares et 19% de surfaces agricoles dévolues à la biodiversité, soit 195'000 hectares. « Le durcissement législatif proposé par les initiants n'est non seulement pas nécessaire mais il empêcherait la mise en place de nouvelles infrastructures relatives notamment à l'énergie renouvelable qui permettrait de diminuer notre empreinte carbone », a ajouté Sidney Kamerzin.

Pour **Grégory Logean, chef du groupe de l'UDCVR au Grand-Conseil et président d'Hérémente**, l'acceptation de l'initiative biodiversité aurait des conséquences très négatives sur le développement des régions de montagne. Elle mettrait un frein aux projets d'aménagements hydrauliques et de ce fait entrerait en conflit avec la nouvelle loi sur l'énergie. Elle imposerait également des très fortes restrictions à l'économie du bois en privilégiant l'extension de réserves forestières au détriment de l'utilisation du bois local à des fins énergétiques ou de construction alors même que nos surfaces forestières sont en augmentation constante. Elle rendrait également encore plus difficile la rénovation de chemins de randonnée ou d'installations touristiques ainsi que la réalisation de projets de liaisons câblées permettant de relier la plaine à la montagne. Elle aurait à n'en pas douter un effet très négatif

sur le développement économique des régions de montagne et de l'habitat décentralisé, au profit des zones urbaines.

Françoise Métrailler, députée du Centre du district de Monthey, a souligné les effets négatifs que l'acceptation de cette initiative pourrait avoir sur notre capacité alimentaire. Elle a rappelé que notre autosuffisance nationale dans ce domaine s'élevait seulement à 52%. La promotion de surfaces de biodiversité supplémentaires se ferait aussi au détriment de parcelles destinées à la production alimentaire locale et de saison. La diminution de la capacité de production tendrait vers une hausse des prix des aliments produits sur notre territoire national afin de garder un revenu équitable pour nos agriculteurs et vers une importation encore plus importante de denrées alimentaires. Selon les estimations de l'OFAG, une augmentation de près de 10% des prix sur les productions alimentaires suisses serait à envisager avec l'acceptation de cette initiative, de quoi favoriser encore plus le tourisme d'achats et la malbouffe.

Vincent Riesen, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Valais a reconnu la légitimité morale et existentielle de la protection de la biodiversité pour la vie humaine, tout en relevant que l'ancrage de cette dernière telle qu'elle est exigée par les initiants va beaucoup trop loin. « Dans un pays aussi densément peuplé que la Suisse, les conflits d'utilisations sont fréquents, mais ils peuvent être résolus si des intérêts ne sont pas bétonnés de manière prépondérante aux détriments d'autres. », a-t-il affirmé. Il a ajouté : « Il nous faut garder notre capacité de changement et la possibilité, en cas de conflits, d'aboutir à des solutions pragmatiques consensuelles et efficaces, ce que ne permettrait pas l'acceptation de cette initiative qui vise à la mise en place d'un levier de blocage très efficace pour les associations écologistes et leurs juristes. »

Cédric et Jean-Paul Mottiez, agriculteurs en charge du domaine du Bois-Noir, ont mis en lumière toutes les mesures de promotion de la biodiversité réalisées sur le domaine : valorisation d'arbres à hautes tiges, cavités et nichoirs mis en place pour favoriser l'habitat des oiseaux, prairies cultivées de manière extensive, valorisation des murs en pierres sèches et plantation de haies. Un exemple très parlant de mesures réalisées par l'agriculture en faveur de la biodiversité. Deux notions qui sont indissociables l'une de l'autre.

Personnes de contact :

Willy Giroud, président de la Chambre valaisanne d'agriculture : 079 597 55 21

Vincent Riesen, directeur de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie : 078 698 53 09

Pierre-Yves Felley, directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture : 076 427 10 30